

Aide à l'achat d'arbres fruitiers haute-tige

A l'attention des

- particuliers
- associations
- communes du territoire

Ensemble contribuons
à entretenir la biodiversité
de notre territoire

Opération du 1^{er} octobre au 30 novembre 2026



Les vergers haute-tige constituent un élément caractéristique majeur du paysage de notre territoire. Au-delà de leurs fonctions agro-environnementales (brise vent, coupure verte, ombrage ...), ils jouent un véritable rôle dans le maintien de la biodiversité, offrant des conditions de vie idéales pour de nombreuses espèces animales et participant à la préservation des variétés de fruits.

A travers l'aide à l'achat d'arbres haute-tige, la Communauté de communes souhaite participer activement à la préservation de la biodiversité et des paysages locaux, tout en soutenant les dynamiques sociales qui gravitent autour de la valorisation des productions fruitières.

Pour qui ?

L'aide à l'achat d'arbres fruitiers haute-tige est destinée :

- A tout **habitant** de la Communauté de communes
- Aux **associations** (arboricoles ou à vocation environnementale) du territoire
- Aux **Communes** du territoire

Pour quoi ?

Elle concerne l'achat d'arbres fruitiers haute-tige, figurant sur la liste (fiche 5). Seuls les arbres listés seront subventionnés.

Combien ?

Le nombre d'arbres est limité à :

- 5 arbres fruitiers haute-tige, par foyer et par an*
- 10 arbres fruitiers haute-tige pour une association ou une Commune, par an.

*L'année suivante, priorité sera donnée aux nouveaux demandeurs

Où ?

L'achat des arbres pourra se faire auprès d'un pépiniériste sélectionné par la Communauté de communes (fiche n°4)

Quelle aide ?

L'aide versée par la Communauté de communes correspond, par foyer, association ou Commune, à **40%** du coût des arbres, hors frais de livraison et selon les critères définis plus haut.





Cheminement de la demande

Du 1er Septembre au 30 Novembre : ouverture des demandes

- Dépôt du dossier de demande d'aide complet (au moyen du formulaire de demande) à la Communauté de communes entre le 1er septembre et le 30 novembre.
- Instruction de la demande par le service
- Notification de la décision d'éligibilité, au demandeur, dans un délai de 1 à 2 Semaines (délai moyen constaté).

Le demandeur se charge directement de la commande, du paiement et de la livraison.

Période d'instruction

- Après achat des plants éligibles, le demandeur transmet au service, la facture certifiée payée (le dossier sera réputé complet)
- La demande deviendra automatiquement caduque si la facture d'achat n'a pas été transmise à la Communauté de communes au 31 janvier de l'année suivant la demande
- Instruction des dossiers complets et présentation en Conseil communautaire des demandes de subventions
- Notification de l'attribution de subvention et versement, au demandeur, dans un délai de 2 mois après le passage en Conseil communautaire
- Les dossiers déposés hors délai (après le 30/11) seront instruits en fonction du budget encore disponible. Dans tous les cas, ceux déposés après le 15/12, seront reportés à l'année suivante

Date à retenir

1er Septembre :

Démarrage de l'instruction des dossiers de demande de l'année en cours

30 Novembre :

Clôture des demandes de l'année en cours

15 Décembre :

Clôture des dossiers hors délais

31 Janvier :

Caducité des dossiers sans présentation de facture



FICHE n°1

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Cadre réservé à l'administration

Dossier n° :

Date de réception :

Je soussigné(e) :

NOM :

PRENOM :

ADRESSE (n° et rue) :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

Tel :

Portable :

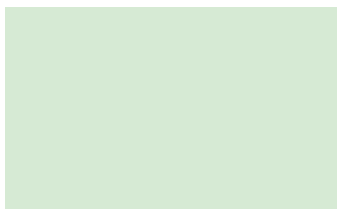
Email :

**demande une aide à l'achat d'arbres fruitiers haute-tige,
atteste avoir pris connaissance des conditions d'attribution de l'aide.**

Fait à :

Le :

Signature du demandeur :



FICHE n°2

DESCRIPTIF DE LA DEMANDE

Cadre réservé à l'administration

Dossier n° :

Date de réception :

NOM :

PRENOM :

demande une aide pour l'achat d'arbres fruitiers haute-tige, selon la liste suivante* :

**fournir également le devis ou bon de commande du pépiniériste*

Variété

Liste des variétés éligibles en fiche conditions n° 5

Quantité

Rappel : limité à 5 par foyer ou

10 par Commune ou association

1	Concerne ; particulier, Commune/asso.		
2			
3			
4			
5			
6	C ^{ne} uniquement: Commune/asso.		
7			
8			
9			
10			

Fait à :

Le :

Signature du demandeur :



FICHE n°3

PIECES A JOINDRE

Au stade de la demande initiale

- Le courrier de demande d'aide à l'achat d'arbres fruitiers haute-tige (fiche n°1)
- Le descriptif de la demande (fiche n°2)
- Un devis ou bon de commande, identifiant :
 - Le fournisseur
 - La quantité et la variété des arbres commandés
 - Le prix unitaire de chaque arbre commandé
- Un relevé d'identité bancaire (RIB)
- (associations uniquement) n° SIRET de l'association

Après notification d'éligibilité de votre demande

- La facture certifiée payée, identifiant :
 - Le fournisseur
 - La quantité et la variété des arbres achetés
 - Le prix unitaire de chaque arbre acheté
- Un relevé d'identité bancaire (RIB)(si non transmis préalablement)



FICHE n°4

LISTE DES PEPINIERISTES

GAEC Pépinières LEDERMANN MUTSCHLER

47 Grand rue

67880 KRAUTERGERSHEIM

Tél : 03 88 95 75 28

Fax : 03 88 95 79 27

Email : pepiniere@pelemu.com

Pépinières SONNENDRUCKER

12 rue de Strasbourg

67370 TRUCHTERSHEIM

03 88 69 60 56

<https://www.artisanduvegetal-truchtersheim.fr>

Pépinière NAEGELY

- Route Schaffardt

67400 ILLKIRCH

03 88 66 25 03

- 2 chemin de la pépinière

67370 BERSTETT

06 84 99 69 71

<https://www.pepinieresnaegely.com>

Sarl Bernard Halbwachs

1 Rue de Steinbourg

67700 MONSWILLER

03 88 91 60 65

contact@halbwachs.fr

Fiche réalisée avec la participation des associations d'arboriculture locales

FICHE n°5

LISTE DES VARIETES D'ARBRES FRUITIERS HAUTE-TIGE

Variétés d'arbres pris en compte :

POMMES			
Akane	Eichelgold	Ontario	Reinette Dorée
Belle de Boskoop	Elstar	Orange de Lorraine	Reinette Grise
Belle de Pontoise	Fenouillet Gris	Pomme Banane	Reinette Rouge Etoilée
Belle Fille de Salins	Glockenapfel	Pomme Citron	Rose de Berne
Belle Fleur Jaune	Grand Alexandre	Pomme Cloche	Saint-Anne
Blanche de Baldenheim	Granny smith	Quérina	Saint-Georges
Boskoop Rouge	Gravenstein	Rambour de Lorraine	Saint-Louis
Borowitsky	Grillot	Rambour d'Eté	Sans Pareille de Peasgood
Breaburn	Idared	Rambour d'Hiver	Starking delicious Topred
Calville Blanc	Jacques Lebel	Rambour du Rhin	Suisse Orange
Calville d'Automne	Jonagold	Rambour Papeleu	Templine
Châtaignier d'Hiver	Jubile	Reine des Reinettes	Topaz
Christkindel	Maiapfel	Reinette Ananas	Transparente Blanche
Court Pendu Gris	MALUS ariane	Reinette Baumann	Transparente de Croncels
Court Pendu Rouge	MALUS Bittenfelder	Reinette Blanche du Canada	Vaucharde
Cox's Orange	MALUS marianne	Reinette Clochard	Winter Banana
Delbard estival	Melrose	Reinette de Blenheim	
Edelfranke	Mottet	Reinette de Lansberg	
POIRES	PRUNES		CERISES
Alexandre lucas	Blanche lettricourt	Presenta	Benjaminer (cerises à kirch)
Bergamotte Espéren	Coco Jaune	President	Bigarreau Burlat
Bleuré Claireau	Damas	Quetsche Blanche de Létricourt	Bigarreau Coeur de Pigeon
Beurré Hardy	Hanita (variété tardive)	Quetsche d'Alsace	Bigarreau hardy giant stark
Clapps favorite	Madeleine	Quetsche de Bühl	Bigarreau Hedelfingen
Comtesse de Paris	Mirabelle de Metz	Quetsche Jaune de Létricourt	Bigarreau Jaune
Conférence	Mirabelle de Nancy 1510	Reine-Claude d'Althan	Bigarreau Marmotte
Doyenné du Comice	Mirabelle de Nancy 1725	Reine-Claude Dorée	Bigarreau Moreau
Duchesse d'Angoulême	Mirabelle de Varmonzey	Reine-Claude d'Oullins	Bigarreau Napoléon
Dr Jules Guyot	Mirabelle Pointue	Stanley	Bigarreau summit
Général Leclerc	Ortenauer	St Hubertus	Griotte de Montmorency
Jeanne d'Arc	Perdrigon		Griottes du Nord
Louise Bonne	ABRICOTS	PÊCHES	Guigne Noire de Fougerolles
Packhams triumph	Abricot "Pêche de Nancy"	Dixired ch. j.	Regina
Poire à Cidre	Bergeron	Genadix 4 ch. bl	Westhoffen Guigne noire
Poire de Curé	Polonais	Grosse Mignonne	NEFLES
Williams	COINGS	Michellini ch. bl.	Néflier à gros fruits
Winterforelle	Champion	Pêches de Vigne	NEFLIER mespilus germanica
NOIX	CYDONIA Portugal	PRUNUS sanguine vineuse	MURES
Franquette	CYDONIA robusta	Reine des Vergers	MURIER morus nigra Respine
Parisienne	Wranja	NOISETTE	CORMIER
Lara Greffé		Corylus av. Merveille de Bollwiller	CORMIER sorbus domestica

Fiche réalisée avec la participation des associations d'arboriculture locales

FICHE n°6

CONSEILS

Bien choisir son terrain

Dans la mesure du possible, le choix du terrain doit permettre la mise en relation de ce nouvel écosystème avec les biotopes qui l'entourent (haies, bosquets, prairies extensive, etc.). Idéalement, le verger est **exposé au Sud ou au Sud-est**, ou sur un espace bénéficiant d'un **bon ensoleillement**.

Les situations à éviter :

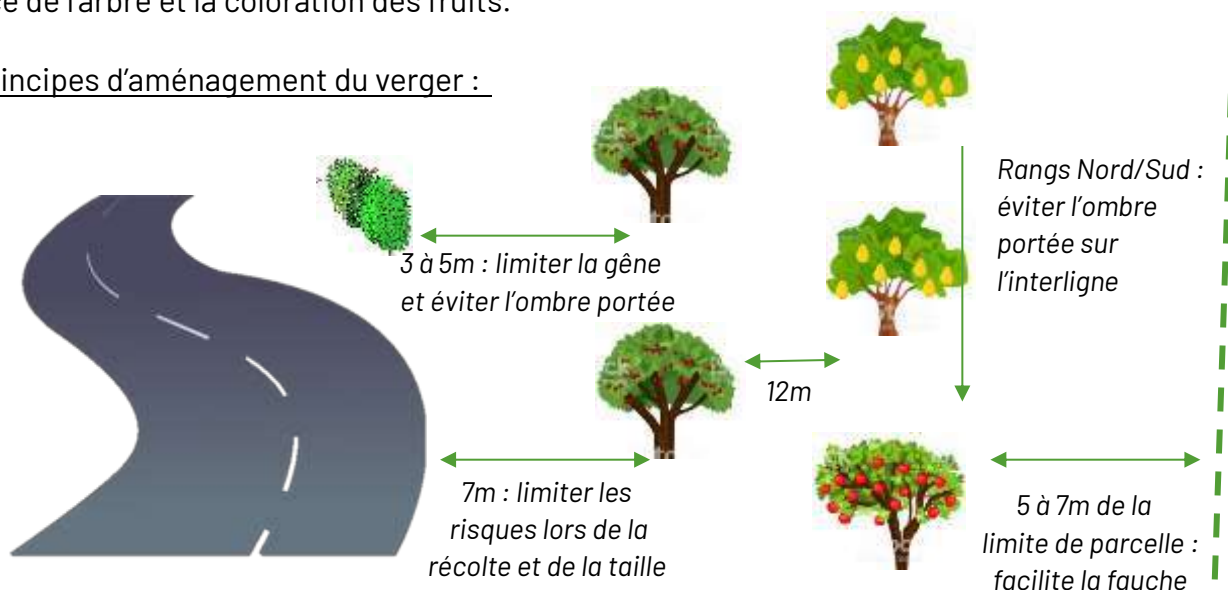
- Situations humides (ou à eaux stagnantes) et ombragées (fond de vallée, proximité d'une forêt...)
- Sols très secs et exposés au vent
- Sols peu profonds, trop calcaires ou trop acides
- Situations gélives en zones encaissées ou exposées au Nord-Est
- Parcelles trop pentues (difficultés d'entretien et de récolte)

Bien aménager son terrain

Afin de faciliter l'entretien et la récolte, il est conseillé de **planter les arbres par groupe**, en fonction de l'espèce, la variété et la période de récolte.

Un **espace suffisant (5m) entre chaque arbre** facilitera l'entretien de la parcelle, celui des arbres. Une bonne aération de la couronne freinera également le développement des maladies et améliorera la pollinisation (déplacement des pollinisateurs facilité). Un bon ensoleillement favorise la croissance de l'arbre et la coloration des fruits.

Quelques principes d'aménagement du verger :



Quel sol pour quelle espèce ?

- Prunier : tous types de sols, bien drainés. Sols légers, légèrement calcaire (10%). Eviter les sols à pH acide, sec et très limoneux.
- Pommier : sols sains et profonds, silico-argileux, limoneux avec un sous-sol perméable. Apprécie les sols frais, mais pas trop humides. Sols siliceux déconseillés.
- Poirier : sols silico-argileux ; ne supporte pas les excès de calcaire
- Cerisier : tous types de sol, sauf sols trop argileux et imperméables. Ne crains pas les sols calcaires.
- Cognassier : sols légers et frais, mais pas trop humides.
- Noyer : tous types de sol ; redoute l'argile, les terrains compacts et l'eau stagnante, contrairement aux sols alluvionnaires, caillouteux ou pierreaux, plus favorables.

Bien préparer son terrain :

- Il est conseillé de préparer un trou, deux à trois semaines avant la plantation. Celui-ci sera aussi large que profond (50 x 50 x 50).
- Placer au fond de la fumure de fond ou un engrais d'arbre fruitier.
- Enfoncer un solide tuteur dans le trou.
- Une fois l'arbre en place en étalant bien les racines, reboucher le trou en recouvrant l'arbre de terre riche mélangée avec du terreau de qualité.
- Tasser fortement au pied du fruitier et arroser abondamment. Vous pouvez aussi aménager une cuvette d'arrosage autour du tronc. Il est important de maintenir l'arbre humide, mais sans excès.

La Plantation :

Les arbres fruitiers se plantent généralement **d'octobre à mi-janvier, hors période de gel.**

- Praliner les arbres livrés, en trempant les racines nues dans un mélange de terre et d'eau, formant une bouillie.
- Tailler légèrement les racines, si elles sont longues ou abîmées.

Et après ? Conseils d'entretien, de taille ...

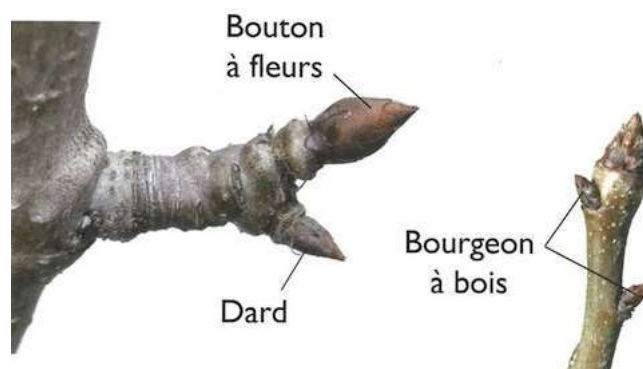
Un arrosage régulier de l'arbre nouvellement planté est indispensable à sa reprise, notamment pendant les **3 années** suivant la plantation.

Quand tailler un arbre fruitier ?

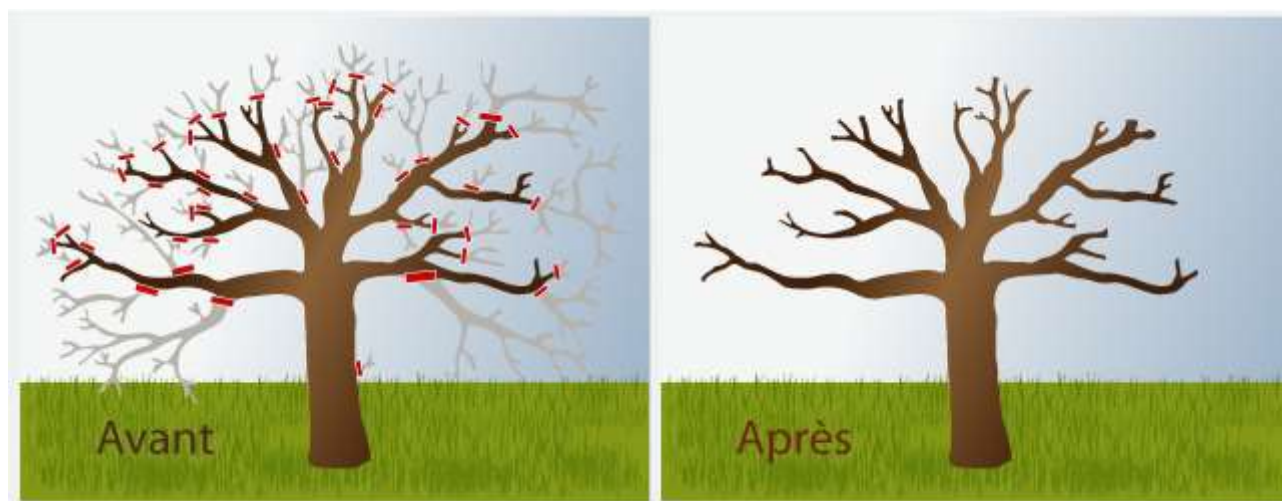
- Arbres **à pépins** (pommiers, poiriers ...) : en **hiver**
- Arbres **à noyaux** (cerisiers, pêchers, abricotiers, pruniers ...) : à la **fin de l'été**
- Arbres **en formation** : de **novembre à mars**

Au préalable :

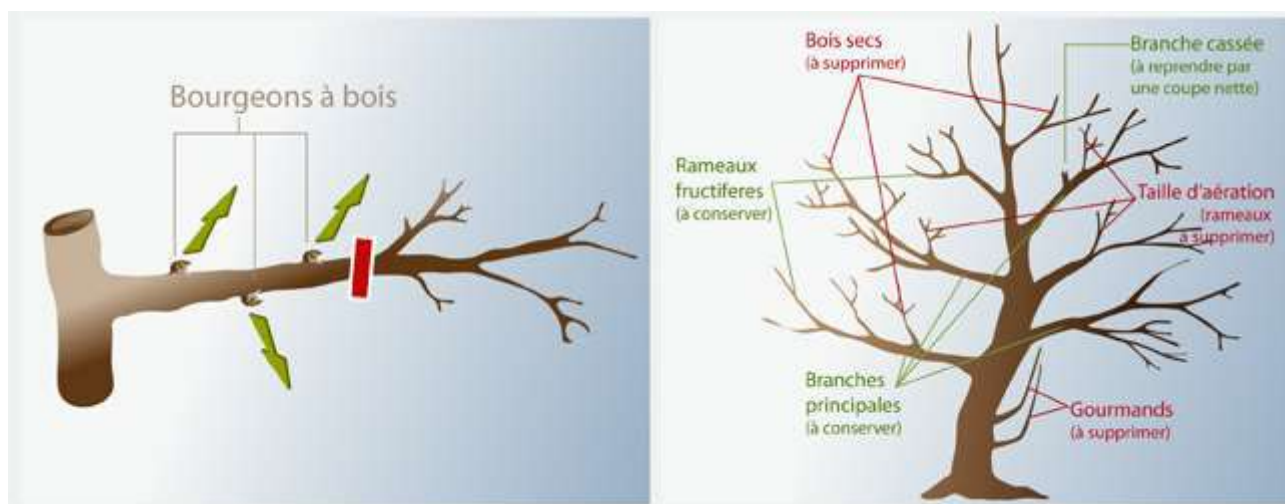
- Sachez repérer les deux types de bourgeon :
 - o **Bourgeon à fleurs**: enflés, perpendiculaires au bois, ils donneront des fruits
 - o **Bourgeon à bois**: longs et pointus, parfois collés au bois, ils donneront une branche



- **Eclaircissez l'arbre** : pour apporter de la lumière au centre de l'arbre et favoriser une fructification équilibrée
 - o Retirez tout le bois mort de l'arbre en le sectionnant au sécateur ou au coupe-branches.
 - o Supprimez aussi les rameaux abîmés ou les extrémités mortes.
 - o S'ils restent des fruits desséchés accrochés aux branches, retirez-les.
 - o Supprimez les branches tournées vers l'intérieur.
 - o Laissez accessible du mieux possible le cœur de l'arbre.
 - o Coupez tous les petits rameaux verticaux.



- **Taillez l'arbre** :
 - o Commencez par une branche horizontale devant vous, puis tournez autour de l'arbre.
 - o Réduisez la longueur des branches principales horizontales (d'un à deux tiers environ), les branches latérales en seront stimulées.
 - o Faites de même pour les branches principales verticales (d'un à deux tiers environ), **au-dessus d'un bourgeon à bois** si vous cherchez à stimuler sa croissance. N'hésitez pas, elles ne donneront aucun fruit.
 - o Rabattez les branches latérales (en laissant 2 ou 3 bourgeons végétatifs) au niveau d'un bourgeon tourné vers l'extérieur pour que la future branche se développe plus facilement.
 - o Éliminez les gourmands (rejets vigoureux qui poussent sur le tronc et qui pompent la sève sans espoir d'une fructification).
 - o Éloignez-vous régulièrement de l'arbre pour juger de sa silhouette.
 - o Supprimez les branches afin de lui conserver une forme la plus harmonieuse possible.



- **Soignez l'arbre fruitier après la taille :**

- Appliquez au pinceau ou à la spatule du mastic à cicatriser sur les sections des plus grosses branches coupées, l'arbre en sera moins fragilisé.
- En prévention des maladies, traitez l'arbre en pulvérisant une solution de bouillie bordelaise à l'aide d'un pulvérisateur de jardin.



- **Cas particulier : Taillez un arbre en formation:**

La taille d'un arbre en formation est importante, elle détermine sa charpente.

- Supprimez les branches qui se croisent.
- Éliminez les rejets qui ont poussé sur le tronc à moins d'un mètre du sol.
- Forcez la pousse de branches manquantes en rabattant des branches existantes mais au niveau de bourgeons orientés dans la bonne direction.
- Rabattez les branches latérales pour stimuler la pousse principale.
- La première année, éliminez tous les fruits pour ne pas fatiguer l'arbre.

Fiche réalisée avec la participation des associations d'arboriculture locales

Sources :

<http://www.vergers-vivants.fr>

<https://elagage.ooreka.fr/fiche/voir/154015/tailler-un-arbre-fruitier>

FICHE n°7

CONTACTS UTILES

Les associations et syndicats listés ci-dessous restent à votre entière disposition afin de vous prodiguer leurs conseils tout au long de votre démarche, depuis le choix de la variété de l'arbre, jusqu'aux conseils d'entretien. Des cours de taille et de greffage sont également proposés régulièrement en période.

N'hésitez-pas à vous renseigner auprès d'eux pour plus de détails (date, lieux...)

Le Bonheur est dans le pré

Contact :

@ : Lestdanslepre@yahoo.fr

Association arboricole des sous-coteaux du Schneeberg

Contact :

Benoît BOEHM (Président)

@ : association.schneeberg@gmail.com

☎ : 06 07 44 31 89

Association arboricole de la Vallée de la Mossig

Contact :

Freddy ZIMMERMANN (Président)

@ : contact.aavm@free.fr

☎ : 06 88 62 53 23

Association des producteurs de fruits de Westhoffen

Contact :

Kevin BRIMBOEUF (Président)

☎ : 06 38 64 17 55

Kevin GAND (Secrétaire)

☎ : 06 36 16 64 30

@ : producteursdefruits.westhoffen@gmail.com

Syndicat des producteurs de fruits d'Ernolsheim-lès-Saverne

Contact :

Jean-Michel LUDWIG (Président)

☎ : 03 88 70 00 87

Association des arboriculteurs de Dettwiller et environs

Contact :

Pierre LITZELMANN (Président)

@ : pierre.litzelmann@wanadoo.fr

☎ : 06 75 10 90 85

Association arboricole de Saessolsheim

Contact :

Eric FALK (Président)

@ : eric.falk@wanadoo.fr

Association des producteurs de fruits de Saverne et environs

Contact :

@ : associationproducteursdefruits@gmail.com